

POLITIQUE DE VACCINATION POUR LES ÉTUDIANTS EN PHARMACIE

Information et marche à suivre

INFORMATION SUR LA VACCINATION DES ÉTUDIANTS	p 1
1. Pourquoi une politique de vaccination ?	p 1
2. D'où vient cette politique ?	p 1
3. Qui est responsable ?	p 2
4. Quelles sont les mesures de vaccination à compléter?	p 2
5. Où puis-je aller me faire vacciner ?	p 2
6. Quels documents dois-je apporter lors de mes rendez-vous médicaux?	p 3
7. Que dois-je faire si j'ai déjà complété une mise à jour de la vaccination dans un autre programme de santé?	p 3
8. Quels documents dois-je remettre à la Faculté de pharmacie?	p 3
9. Combien de temps faut-il prévoir pour compléter le programme de vaccination?	p 3
10. Quand dois-je retourner les documents dûment complétés?	p 4
11. Où dois-je retourner les documents lorsqu'ils sont tous complets?	p 4
12. Quelles sont les conséquences encourues par les étudiants dont les documents sont incomplets ou non remis dans les délais?	p 4
INFORMATION SUR LA VACCINATION DES ÉTUDIANTS	p 5
1. Informations pour les étudiants	p 5
2. Avis aux vaccinateurs	p 5
Annexe 1 : Programme de vaccination et de dépistage tuberculique	p 10
Annexe 2 : Formulaire d'engagement de l'étudiant	p 11
Annexe 3 : Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose	p 12
Annexe 4 : Déclaration de vaccination contre la COVID-19	p 13
Annexe 5 : Formulaire de consentement	p 14

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Politique de vaccination décrite dans ce document s'applique à tous les étudiants qui sont inscrits à des programmes de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal qui impliquent des stages cliniques (Pharm. D., QeP, MPA, etc.).

SVP **LIRE ATTENTIVEMENT** les informations et directives suivantes afin d'éviter les conséquences que pourraient entraîner des retards dans la remise des documents.

1. Pourquoi avoir une Politique de vaccination?

Ces mesures de vaccination sont prises pour assurer la sécurité des stagiaires et des personnes de leur entourage, des patients et des autres professionnels de la santé. Le Ministère de la Santé et des Services sociaux considère qu'un stagiaire devrait avoir reçu les vaccins qu'il recommande. Il en va de même pour les établissements de santé qui peuvent refuser d'accueillir un stagiaire qui refuse ou néglige de respecter ces mesures.

2. D'où vient cette politique?

Cette politique a été élaborée en fonction des recommandations établies par la Direction de la protection de la Santé publique du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et a

été intégrée au Protocole d'immunisation du Québec du MSSS, sous la recommandation du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

3. Qui est responsable?

Chaque étudiant admis à la Faculté de pharmacie dans les programmes visés est responsable d'effectuer les démarches nécessaires pour compléter la politique de vaccination et ce, dans les délais requis. La Faculté de pharmacie a la responsabilité de s'assurer que l'immunisation du stagiaire est conforme aux recommandations de santé émises par le Ministère de la Santé et des Services sociaux et d'en informer les établissements, et ce, avant le début des stages de l'étudiant.

4. Quelles sont les mesures de vaccination à compléter?

Le programme de vaccination comprend :

- le dépistage tuberculique (PPD) et suivi, si nécessaire. Le PPD en 2 épreuves n'est plus indiqué pour les étudiants qui répondent aux 4 critères suivants :
 - nés au Canada depuis 1976; et
 - n'ayant pas reçu le vaccin BCG; et
 - n'ayant pas eu d'exposition connue à un cas de tuberculose contagieuse; et
 - n'ayant pas fait de séjour d'une durée cumulative de 3 mois ou plus à l'extérieur du Canada ou de certains pays (liste disponible à l'annexe 3).
- la mise à jour de la vaccination :
 - Immunisation contre la coqueluche
 - Vaccin diphtérie-tétanos
 - Vaccin contre la poliomyélite
 - Vaccin MMR II (rougeole, rubéole, oreillons) avec une 2^e dose de vaccin pour la rougeole si nécessaire
 - Vaccin hépatite B
 - Recherche sérologique d'anticorps contre l'hépatite B (lorsque qu'indiqué)
 - Protection contre la varicelle (recherche d'anticorps et vaccination si nécessaire)
 - Méningocoque

5. Où puis-je me faire vacciner?

- 1) La mise à jour de la vaccination peut être faite en s'adressant **au CLSC de sa région** ou à **son médecin** ou dans une **pharmacie offrant les services de vaccination**. Afin d'éviter une situation de conflit d'intérêt, le professionnel de la santé ne peut pas être un membre de votre famille ou un ami proche.

Puisque des délais sont requis entre certains vaccins, nous vous demandons de commencer dès maintenant vos démarches.

6. Quels documents dois-je apporter lors de mes rendez-vous médicaux?

- 2) Votre **carnet de vaccination** personnel ainsi que toutes autres preuves de vaccination antérieure (une copie de dossier médical contenant des vaccins, un registre informatique, les photocopies de votre carnet laissé dans votre pays d'origine, etc.);
- 3) La section « **Information sur la vaccination des étudiants** » de la politique de vaccination pour les étudiants en pharmacie (pages 5 à 9);
- 4) Formulaire « **Programme de vaccination et de dépistage tuberculitique** » (**Annexe 1**) à être complété par le médecin, l'infirmière ou le pharmacien.

7. Que dois-je faire si j'ai déjà complété une mise à jour de la vaccination dans un autre programme de santé?

Nous suggérons aux étudiants ayant déjà rempli des formulaires semblables dans un autre programme de santé à l'Université de Montréal ou ayant travaillé dans des milieux hospitaliers d'aller se procurer les copies originales des documents aux départements concernés et de les apporter avec eux lors du rendez-vous médical.

8. Quels documents dois-je remettre à la Faculté de pharmacie?

- 1) Le formulaire « **Programme de vaccination et de dépistage tuberculitique** » (**Annexe 1**) dûment complété par un médecin, une infirmière ou un pharmacien.
- 2) Le formulaire « **Engagement de l'étudiant : Séjour en région à risque pour la tuberculose** » (**Annexe 2**) signé par l'étudiant.
- 3) Le questionnaire « **Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose** » (**Annexe 3**) dûment complété et signé par l'étudiant.
- 4) Le formulaire de « **déclaration de vaccination contre la COVID-19** » (**Annexe 4**) dûment complété et signé par l'étudiant.
- 5) Les **preuves de vaccination contre la COVID-19** (copie du courriel de la santé publique, copie du carnet de vaccination, etc.) Votre nom et prénom, les dates de vaccination ainsi que le nom du(des) vaccins reçu(s) doivent figurer sur les documents fournis.
- 6) Le « **formulaire de consentement** » autorisant l'équipe des stages à communiquer avec les milieux de stage l'état vaccinal de l'étudiant, (**Annexe 5**), dûment complété et signé par l'étudiant.

Les carnets de vaccination ne doivent pas être envoyés à la Faculté de pharmacie.

9. Combien de temps faut-il prévoir pour compléter le programme de vaccination?

Le programme de vaccination peut prendre jusqu'à **7 mois** à compléter selon les vaccins manquants. Comme des stages devront être réalisés dès le printemps de la 1^{re} année, il est fortement recommandé aux étudiants de débuter le processus dès réception de l'offre d'admission au programme de pharmacie, afin d'éviter les conséquences encourues par la remise de documents incomplets ou en retard.

10. Quand dois-je retourner les documents dûment complétés?

Les documents complétés doivent être remis avant le **06 décembre 2021 à 16 h.**

Si vous ne pouvez pas respecter ce délai, vous êtes responsable de communiquer avec la coordonnatrice des stages en pharmacies communautaires pour convenir d'un nouvel échéancier, via pharm-vacc-rcr@pharm.umontreal.ca, sinon votre dossier sera jugé incomplet.

11. Où dois-je retourner les documents lorsqu'ils sont tous complets?

Vous devez numériser votre dossier de vaccination (annexes 1, 2, 3 et 4) et l'envoyer à pharm-vacc-rcr@pharm.umontreal.ca en **un seul fichier PDF** identifié tel que suit : **NOM_Prenom_matricule_Vacc** avant le **06 décembre 2021 à 16h.**

Si votre vaccination n'est pas complétée, vous devrez indiquer la date de votre prochain RDV dans votre courriel. **A chaque mise à jour de votre dossier de vaccination, vous devrez envoyer la copie électronique de la version la plus récente de votre dossier de vaccination (annexes 1, 2, 3 et 4).**

12. Quelles sont les conséquences encourues par les étudiants qui ne remettraient pas leurs dossiers de vaccination dans les délais ?

Tout étudiant qui ne remettrait pas son dossier de vaccination dans les délais prescrits risque les conséquences suivantes :

- 1) Non activation du dossier de l'étudiant dans le système de gestion des stages et exclusion du processus d'assignation pour les stages. L'étudiant devra effectuer son stage à une date ultérieure lorsque son dossier sera conforme aux recommandations établies de la politique de vaccination. Selon la durée du retard, les stages pourraient être reportés d'une année.
- 2) Au moment du processus d'assignation pour les milieux de stages, l'étudiant se verra attribué un stage après l'assignation de tous les étudiants ayant respecté les délais.
- 3) Tout étudiant ne respectant pas la politique de vaccination pourrait également recevoir une pénalité dans son dossier des compétences.

Personne ressource :

Caroline Fasano,

Coordonnatrice des stages en pharmacies communautaires.

pharm-vacc-rcr@pharm.umontreal.ca

INFORMATIONS SUR LA VACCINATION DES ÉTUDIANTS

Programme de vaccination des sciences de la santé :

**Ergothérapie, Médecine, Médecine dentaire,
Pharmacie, Physiothérapie, Sciences infirmières, Travail social***

* Excluant les dépistages de tuberculose pour le programme de travail social

Informations pour les étudiants

Il est souhaitable que les étudiants admis débutent leur programme de vaccination au Centre Local de Santé Communautaire (CLSC) de leur secteur de résidence ou dans une pharmacie offrant les services de vaccination, **dès la réception des documents**.

Il est de votre responsabilité de vérifier, à chaque fois que vous vous faites vacciner, que le vaccin reçu a été inscrit au carnet **ET** sur le formulaire. Cela diminue le nombre de procédures que vous aurez à faire.

À chaque visite vaccinale, apportez avec vous toutes les preuves de vaccination antérieure (enfance, adolescence, lors d'une blessure, à l'hôpital, dans un CLSC ou dans une clinique, lors d'un voyage ou d'un autre stage en milieu hospitalier). Toutes ces preuves peuvent être sous forme de carnet de santé ou de vaccination, de carte- fiche, de photocopie, de dossier médical ou de dossier informatique. Si vous les avez perdues, laissées dans votre pays d'origine ou autre raison, vous devez **faire les démarches pour les retrouver** autrement la vaccination est à refaire. Lors de votre dernière visite vaccinale, assurez-vous que la dernière ligne du formulaire de vaccination et de dépistage tuberculinique (Programme vaccinal complété) soit correctement remplie.

La vaccination contre le SRAS-CoV-2 n'est pas encore obligatoire pour effectuer les stages en milieux de santé communautaires et hospitaliers. Certains milieux pourraient cependant demander une preuve de vaccination contre le SRAS-CoV-2 sans quoi un test de dépistage, 3 fois par semaine, pourrait être exigé ou une assignation de stage pourrait être annulée par le milieu d'accueil. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous recommandons de procéder à votre vaccination contre la COVID-19 le plus rapidement possible. Vous devrez **nous envoyer une copie de vos preuves de vaccination et conserver les originaux jusqu'à la fin de votre programme**. Nous vous demandons également de compléter le formulaire « **déclaration de vaccination contre la COVID-19** » (**Annexe 4**) et de le mettre à jour jusqu'à ce que vous ayez reçu les deux doses de vaccin.

Avis aux vaccinateurs

SVP, complétez toutes les informations concernant les immunisations incluant le nom des vaccins ou test (si requis), la date d'immunisation ou du test, ainsi que vos initiales, que vous ayez ou non administré le vaccin.

Assurez-vous de signer la feuille et apposer votre **sceau ou noter votre institution** au bas de la page, soit dans la section programme vaccinal amorcé ou programme vaccinal complété, selon le cas.

Certaines conditions exemptent l'étudiant de certains vaccins. Une documentation médicale adéquate est exigée pour expliquer une telle exemption. Les conditions de santé sont :

- Une allergie à un vaccin ou à une de ses composantes;
- L'immunosuppression;
- Une grossesse.

Information importante sur la vaccination contre le SRAS-CoV-2

En l'absence de données, le CIQ recommande de ne pas administrer un vaccin à ARN messenger en même temps qu'un vaccin inactivé ou vivant atténué ou en même temps qu'un TCT.

Un vaccin à ARN messenger peut être administré 14 jours après l'administration d'un vaccin inactivé ou vivant atténué. On doit attendre 4 semaines après l'administration d'un vaccin à ARN messenger avant d'administrer un vaccin inactivé, vivant atténué ou un TCT

• DÉPISTAGE TUBERCULINIQUE : TCT (PPD) (2 ÉTAPES)

Indiqué ¹	Non indiqué	Particularités
<ul style="list-style-type: none"> • Stagiaires des programmes d'ergothérapie, de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie, de physiothérapie et des sciences infirmières • Histoire vaccinale de BCG 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous avez déjà une épreuve de dépistage antérieure positive ($\geq 10\text{mm}$): preuve écrite obligatoire • Histoire antérieure de tuberculose • Stagiaires des programmes d'optométrie, d'audio/ortho, de nutrition et de travail social 	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous avez déjà fait un dépistage négatif en 2 étapes, un seul test de contrôle est requis si vous avez été exposé de façon significative

¹ Si indiqué selon les recommandations du PIQ : se référer au questionnaire « Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose » pour les critères.

Ne pas administrer de vaccin vivant (varicelle ou MMR) avec le 1^{er} TCT, sinon il faudra attendre 4 semaines avant d'effectuer le 2^e TCT.

Lecture du test, si requis:

- 1^{er} test : réaction $< 10\text{ mm}$ → **refaire** un 2^e test à un intervalle de 1 à 4 semaines.
- Dès que résultat $\geq 10\text{ mm}$ (1^{re} ou 2^e étape) → la personne sera dirigée vers un médecin pour entreprendre les procédures habituelles (examen médical et/ou radiographie pulmonaire et suivi, si nécessaire).
- Toute personne ayant un résultat de dépistage tuberculinique positif ($\geq 10\text{ mm}$), qu'il soit récent ou antérieur, doit fournir la preuve que le suivi médical du résultat positif a

été effectué par un document justificatif, tel qu'une attestation du médecin, un résumé de consultation, etc.

COQUELUCHE

- **Tous les étudiants doivent avoir au moins UNE DOSE de vaccin dcaT à vie.**
 - Pour l'étudiant qui n'a jamais reçu de dcaT, aucun intervalle n'est à respecter depuis la dernière administration d'un dT si la composante coqueluche est requise. Administrer le vaccin dès que possible.
- Si la primo-vaccination est à faire contre la diphtérie et le tétanos, une de ces doses devra être associée avec la coqueluche.
- Seules les étudiantes qui seraient enceintes nécessiteraient un rappel de dcaT, de préférence entre la 26^e et la 32^e semaine, et à chaque grossesse.

DIPHTÉRIE-TÉ́TANOS

- Si la 1^{re} dose est donnée avant l'âge de 4 ans : 4 doses, dont 1 dose à l'âge de 10 ans ou plus
- Si la 1^{re} dose est donnée à l'âge de 4 ans ou plus : 3 doses dont 1 dose à l'âge de 10 ans ou plus
- Dans les 2 cas, un rappel est requis seulement à partir de 50 ans, si la dernière dose remonte à 10 ans et plus.
- Si primo-vaccination à refaire : 3 doses de dT dont une de dcaT, réparties sur 7 mois.

POLIOMYÉLITE

- La poliomyélite étant éradiquée des Amériques, **il n'est maintenant plus nécessaire de vacciner les adultes** au Canada selon la mise à jour du PIQ de novembre 2013.
- Pour les étudiants de moins de 18 ans, ils seront considérés comme bien immunisés s'ils ont reçu 3 doses dont une à l'âge de 4 ans et plus.
- Procéder à la vaccination si non adéquatement immunisé.

ROUGEOLE, RUBÉOLE, OREILLONS

Rougeole

Est considéré protégé contre la rougeole, l'étudiant qui :

- Est né en 1969 ou avant : aucun vaccin;
- Est né en 1970 ou après : a reçu 2 doses de vaccin; après l'âge d'un an, en respectant un intervalle d'un mois ou plus entre les 2 doses;
- A une attestation médicale certifiant avoir fait la rougeole avant 1996;
- A une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rougeole.

Rubéole

Est considéré protégé contre la rubéole, l'étudiant qui :

- A une preuve écrite d'immunisation avec 1 dose de vaccin;
- A une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rubéole (≥ 10 UI/ml).

Oreillons

Est considéré protégé contre les oreillons, l'étudiant qui :

- Est né en 1969 ou avant : aucun vaccin;
- Est né en 1970 ou après : a une preuve écrite d'immunisation avec 1 dose de vaccin reçu après l'âge d'un an;
- A une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre les oreillons.

N.B. Si l'étudiant n'est pas protégé contre une ou l'autre de ces 3 maladies, il devra recevoir le vaccin combiné trivalent MMR.

VARICELLE

Est considéré protégé contre la varicelle, l'étudiant qui :

- A une histoire antérieure de varicelle, à partir de l'âge de 1 an (assurez-vous que **l'âge ou l'année de la maladie est écrit sur le formulaire**);
- A une histoire antérieure de zona quel que soit l'âge;
- A une preuve sérologique d'immunité contre la varicelle;
- A une preuve écrite de vaccination avec le nombre de doses requises selon l'âge (1 dose de vaccin si reçu avant l'âge de 13 ans et né avant le 1^{er} avril 2009, sinon 2 doses de vaccin à un mois ou plus d'intervalle), **même en présence d'une sérologie négative**.
 - ↳ Afin de renforcer son immunité, on donnera une 2^e dose du vaccin contre la varicelle au stagiaire/travailleur de la santé ayant reçu 1 dose du vaccin seulement s'il est exposé de façon significative à un cas de varicelle ou de zona.

HÉPATITE B

La série vaccinale de 2 ou 3 doses en 6 mois (selon l'âge) devrait être reçue avant une exposition professionnelle éventuelle, accompagnée d'une recherche sérologique d'anticorps après la vaccination de 3 doses d'hépatite B si la dernière dose remonte à moins de 6 mois.

Un titre d'anti-HBs ≥ 10 UI/L après la vaccination indique que la personne est jugée protégée contre l'hépatite B et considérée comme « répondeur » au vaccin, peu importe le nombre de doses reçues.

Dans le cas où la dernière dose remonte **à plus de 6 mois**, une évaluation en post-exposition est recommandée en cas d'accident.

- Pour la vaccination en cours, le dosage d'anti-HBS devrait être réalisé après un intervalle de 1 mois et d'au plus 6 mois après la fin de la série vaccinale.
- Si le 1er dosage est négatif, l'étudiant devra recevoir entre 1 et 3 doses du vaccin et faire d'autres sérologies.

MÉNIGOCOQUE C

- Tous les étudiants de moins de 18 ans doivent avoir reçu 1 dose du vaccin contre le méningocoque C.

Sources :

Protocole d'immunisation du Québec, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Gouvernement du Québec, <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>

Immunisation des travailleurs de la santé, des stagiaires et de leurs professeurs, Recommandations, MSSS, décembre 2017.

Vaccins recommandés selon les types de stages et de disciplines autres que le domaine de la santé, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, 2013.

ANNEXE 1 : PROGRAMME DE VACCINATION ET DE DÉPISTAGE TUBERCULINIQUE

Nom _____ Prénom _____

Programme _____ Date de naissance _____

Nom du vaccin ou du test	Date (AAAA/MM/JJ)	Initiales et sceau ou institution
Dépistage tuberculinique (2 étapes) 1° TCT lecture : _____ mm 2° TCT lecture : _____ mm 3° TCT (contrôle) lecture : _____ mm TCT + ou ATCD de TB : joindre rapport de consultation médicale ou copie r-x poumons →	<input type="checkbox"/> Non-indiqué / / / / / / / / / / Date consult./examen : / /	Feuille d'éval. indication TCT jointe <input type="checkbox"/> _____ _____ _____ _____ _____ Copie rapport de consult. jointe <input type="checkbox"/> _____
Vaccins diphtérie-coqueluche-tétanos-polio Nom du vaccin et date : _____ _____ _____ _____ _____ _____	/ / / / / / / / / / / / / / / /	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
1° MMR – RRO (rougeole-rubéole-oreillons) 2° MMR <input type="checkbox"/> ou anti-rougeoleux <input type="checkbox"/>	/ / / /	_____ _____
Vaccin Hépatite B 1 ^{ère} dose : 2 ^e dose: 3 ^e dose: anti-HBs : pos. ≥10 UI/L _____ nég _____ Si dosage négatif : refaire une dose de vaccin hépatite B suivi d'un autre dosage <u>un mois après.</u> 4 ^e dose : anti-HBs : pos. ≥10 UI/L _____ nég _____ Si le 2 ^e dosage est négatif redonner 2 autres doses 5 ^e dose : 6 ^e dose : anti-HBs : pos. ≥10 UI/L _____ nég _____	<input type="checkbox"/> Non-indiqué / / / / / / / / <input type="checkbox"/> Sérologie non requise / / / / / / / /	_____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
Est-ce que l'étudiant(e) a eu la varicelle ou histoire antérieure de zona ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> et année ou âge Si non, épreuve sérologique : Résultat : négatif <input type="checkbox"/> positif <input type="checkbox"/> → Si négatif : Vaccin varicelle dose 1 → Vaccin varicelle dose 2 →	Année ou âge : _____ / / / / / /	_____ _____ _____ _____
Méningite : < de 18 ans : méningocoque C nécessaire <input type="checkbox"/> Non applicable <input type="checkbox"/> Dose reçue	/ /	_____ _____
<input type="checkbox"/> Programme vaccinal amorcé, peut intégrer ses stages (date, signature et sceau)		
<input type="checkbox"/> Programme vaccinal complété (date, signature et sceau)		

ANNEXE 2

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANT : SÉJOUR EN RÉGION À RISQUE POUR LA TUBERCULOSE

Politique

« Tout étudiant ou étudiante inscrit(e) au programme de Pharm. D. ou au programme de Qualification en pharmacie à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal qui, après avoir mis à jour sa vaccination auprès de la Faculté de pharmacie, séjourne dans une région où la tuberculose est endémique* est responsable de procéder à un PPD de contrôle (5 TU) trois (3) mois après son retour. Dès lecture du test, il ou elle doit aviser la Faculté de pharmacie du résultat de celui-ci. »

** Pour connaître les régions où la tuberculose est endémique, l'étudiant est invité à communiquer avec l'Institut thoracique de Montréal (514 934-1934) ou à consulter le site web de l'Organisation mondiale de la Santé (www.who.int/fr/).*

Je m'engage à respecter cette politique.

(Nom, prénom)

(Matricule)

(Signature)

(Date)

ANNEXE 3

Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose

Les étudiants des programmes dont le dépistage de tuberculose est recommandé doivent répondre aux questions suivantes :

Êtes-vous né au Canada **avant** le 1^{er} janvier 1976? oui* non

Avez-vous déjà reçu le vaccin contre la tuberculose (BCG)? oui* non
↳ Dans l'incertitude, joindre la page de votre carnet de vaccination

Avez-vous déjà eu une exposition connue dans le passé à un cas de tuberculose contagieuse? oui* non

Avez-vous fait un séjour d'une durée cumulative de 3 mois ou plus dans un pays **autre** que ceux énumérés ici-bas? ** oui* non
↳ Si vous avez répondu oui à la dernière question, dans quel(s) pays avez-vous voyagé et combien de temps?

☞ Canada,

☞ États-Unis,

☞ Australie,

☞ Nouvelle-Zélande,

☞ Pays d'Europe de l'Ouest (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse),

☞ Les Antilles (à l'exception d'Haïti, de la République dominicaine et de l'île Margarita).

***Répondre à une question avec astérisque nécessite de pratiquer les dépistages de tuberculose tel que recommandé par le MSSS, selon l'évaluation du professionnel de la santé.**

** Pour la liste des pays nécessitant le dépistage de tuberculose, voir le **Guide d'intervention santé-voyage** à la section *Liste des pays à incidence élevée de tuberculose (≥ 30 cas/100 000 habitants/année)* : <https://www.inspq.qc.ca/sante-voyage/guide/risques/tuberculose/situation>

Si vous avez répondu « non » à toutes les questions, vous n'aurez pas à faire de TCT, il sera inscrit sur votre formulaire « valeur de base = 0 mm ».

Prénom et nom en lettres moulées : _____

Matricule : _____ Date : _____

Signature de l'étudiant : _____

ANNEXE 4

Déclaration de vaccination contre la COVID-19

Par la présente, je déclare :

N'avoir reçu aucune dose de vaccin contre le SRAS-CoV-2
La date de mon premier RDV est le : _____

Avoir reçu une dose de vaccin contre le SRAS-CoV-2.....
Date de réception du vaccin : _____
Nom du vaccin : _____
La date de mon prochain RDV est le : _____

Avoir reçu deux doses de vaccin contre le SRAS-CoV-2
Date de réception du 1^{er} vaccin : _____
Date de réception du 2^e vaccin : _____
Nom du vaccin : _____

Refuser de recevoir toute vaccination contre le SRAS-CoV-2

Je m'engage à conserver les preuves de ma vaccination contre le SRAS-CoV-2 durant toute la durée de mes études à la Faculté de pharmacie car celles-ci pourraient m'être demandées à tout moment durant mes stages, sauf en cas de refus de vaccination. *

La déclaration de vaccination contre la COVID-19 devra être mise à jour jusqu'à l'obtention des deux doses vaccinales recommandées.

- J'ai lu et j'ai compris.
- J'ai joint les copies de mes preuves de vaccination, s'il y a lieu.

Prénom et nom en lettres moulées : _____

Matricule : _____ Date : _____

Signature de l'étudiant : _____

* Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section Informations pour les étudiants à la page 5 du document.

ANNEXE 5

Formulaire de consentement

Par la présente, j'autorise la Faculté de pharmacie à communiquer mon état vaccinal aux milieux de stage qui m'accueilleront durant toute ma formation :

- Oui, j'autorise la Faculté de pharmacie
- Non, je n'autorise pas la Faculté de pharmacie

Prénom et nom en lettres moulées : _____

Matricule : _____ Date : _____

Signature de l'étudiant : _____